

## **CONDITIONS A REMPLIR POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CHASSE**

- Etre âgé de vingt un an (21 ans) au moins (sauf dérogation)
- Etre membre ou affilié à une association de chasse
- Se munir d'un timbre fiscal de dix mille francs (10.000 FCFA)
- Etre titulaire d'un permis de port d'arme
- Présenter la quittance de la taxe annuelle de l'arme ou des armes
- S'acquitter de la taxe correspondant au permis demandé
- Souscrire une police d'assurance pour la période de chasse
- Se munir de deux photos d'identité

**NB:** Au préalable, le demandeur devra remplir une fiche de renseignement qu'il peut retirer auprès du service forestier (Direction Eaux et Forêts ou Inspection régionale des -Eaux et Forêts).

Les touristes doivent obligatoirement s'attacher les services d'un guide de chasse et apporter la preuve qu'ils ont déjà eu à pratiquer la chasse pendant deux ans au moins.

---

### **LES CATEGORIES DE PERMIS**

#### **CATEGORIE RESIDENT**

	<b>COUT</b>
Permis de petite chasse	15.000 F CFA
Permis de grande chasse	45.000 F CFA
Permis spécial de chasse au gibier d'eau	30.000 F CFA

#### **CATEGORIE TOURISTE**

Permis de petite chasse une semaine	15.000 F CFA
Permis de petite chasse quinze jours	25.000 F CFA
Permis de petite chasse un mois	45.000 F CFA
Permis de grande chasse une semaine	50.000 F CFA
Permis de grande chasse quinze jours	50.000 F CFA
Permis de grande chasse un mois	90000 F CFA
Permis spécial de chasse au gibier d'eau une semaine	15.000 F CFA
Permis spécial de chasse au gibier d'eau un mois	45.000 F CFA

#### **CATEGORIE COUTUMIERE**

Permis coutumier	3.000 F CFA
------------------	-------------